



Vendre ma maison en viager a mon fils ,

Par **micocomi**, le **02/07/2014 à 08:37**

bonjour ,je voudrais vendre ma maison en viager a mon fils , mais j ai deux enfants, merci a bientôt,

Par **Lag0**, le **02/07/2014 à 08:42**

Bonjour,rnVous ne semblez pas poser réellement de question dans votre message...

Par **aguesseau**, le **02/07/2014 à 10:14**

bjr,rnla vente en viager à son fils peut être considéré comme une donation déguisée si les autres héritiers le demandent.rnainsi l'article 918 indique:rn" La valeur en pleine propriété des biens aliénés, soit à charge de rente viagère, soit à fonds perdus, ou avec réserve d'usufruit à l'un des successibles en ligne directe, est imputée sur la quotité disponible. L'éventuel excédent est sujet à réduction. Cette imputation et cette réduction ne peuvent être demandées que par ceux des autres successibles en ligne directe qui n'ont pas consenti à ces aliénations."rncdt